



**COSYDEP**  
Sénégal

6039, Sicap Liberté 6 Dakar - Email: [cosydep@gmail.com](mailto:cosydep@gmail.com) – Web: [www.cosydep.org](http://www.cosydep.org) – Tel: + 221 33 827 90 89 / +221 77 631 18 86  
Enregistrement N° 2009/14136/MINT – Agrément ONG N° 022980/MINT/DGAT/DPONG/DSEAO du 17 dec. 2015 – NINEA N°4166760V9

EN COLLABORATION AVEC



**FONDS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'ÉDUCATION – CSEF 2016 / 2018**

## **RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'ÉTAT CIVIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

**Septembre 2017**

<b>Sigles et abréviations</b>	
<b>COSYDEP</b>	Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'Education Publique
<b>SNEB</b>	Semaine Nationale de l'Ecole de Base
<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>GCE</b>	Global Campaign for Education
<b>CFEE</b>	Certificat de Fin d'Etudes élémentaires
<b>CCONG</b>	Consultation Collective des ONG
<b>PME</b>	Partenariat Mondial pour l'Education
<b>ODD</b>	Objectif de développement Durable
<b>OSC</b>	Organisations de la Société Civile
<b>ANCEFA</b>	Africa Network Campaign on Education For All
<b>FSCE</b>	Fonds de la Société Civile pour l'Education
<b>CM2</b>	Cours Moyen 2 <sup>ème</sup> année
<b>IEF</b>	Inspection de l'Education et de la Formation

<b>LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES</b>		
<b>Tableaux</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Pages</b>
Tableau 1	Population scolarisable : enfants en âge d'aller à l'école	
Tableau 2	Élèves qui disposent de pièce d'état civil	
Tableau 3	Population scolaire par académie en 2016 détenant une pièce d'état civil	
Tableau 4	Cas pratique : % d'élèves ne disposant pas de pièce d'état civil	
Graphique N° 1	Elèves disposant d'acte dans les écoles élémentaires de 2014 à 2016	
Graphique N° 2	% d'élèves ne disposant pas d'acte de naissance par zone	

<b>Comité de rédaction</b>			
<b>Prénoms et NOM, Titre / Fonction</b>			<b>Structure</b>
<b>Coordination générale</b>	Cheikh	<b>MBOW</b>	Coordonnateur de la COSYDEP
<b>Equipe technique</b>	Baïdy	<b>MAR</b>	Porteur du dossier
	Ousmane	<b>BDIANE</b>	Personne ressource
	Abdou	<b>DIAO</b>	Personne ressource
	Malick	<b>DIOP</b>	Personne ressource
	Cheikh Elbou	<b>DIAGNE</b>	Personne ressource
	Mame Selle	<b>GUEYE</b>	FENAPES

Titres

Pages

**RESUME EXECUTIF**

**I. ELEMENTS DE RAPPEL**

- 1.1. Contexte et justifications
- 1.2. Rappel des Objectifs et Résultats de l'Etude
- 1.3. Rappel de la méthodologie

**II. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE**

- 2.1. Données démographiques
- 2.2. Données scolaires
- 2.3. Données sur le dispositif d'enregistrement à l'état civil

**III. ANALYSE DES DONNEES**

- 3.1. Problèmes liés à l'état civil au Sénégal
- 3.2. Causes ou facteurs explicatifs
- 3.3. Cas pratique
- 3.4. Recommandations

## RESUME EXECUTIF

Un enfant non enregistré à sa naissance est exposé au risque d'être exclus de la société – de se voir refuser le droit à une identité officielle, à un nom, à une nationalité. Les statistiques y afférentes sont effarantes. On les estimait à quelque 50 millions des enfants nés en l'an 2000 – soit plus de deux sur cinq – non enregistrés. Ces enfants n'ont pas cette « carte de membre » de la société qui est la clé de toute une série de droits, y compris ceux à l'éducation, aux soins de santé, à la protection.

Cette étude passe en revue la situation des enfants qui, non seulement, se voient refuser un droit humain fondamental, mais n'existent même pas aux yeux de la loi, faute d'un document qui puisse prouver leur âge et même déterminer qui ils sont.

En l'absence de bons systèmes d'état civil, il est à peu près impossible de planifier ou d'appliquer des stratégies de développement efficaces. Les enfants non enregistrés sont souvent oubliés dans les plans de développement social, parce qu'ils n'apparaissent pas dans les données. Ils sont totalement invisibles aux yeux de ceux qui prennent les bonnes et fiables décisions politiques et budgétaires.

La situation est préoccupante au Sénégal avec un potentiel de **3.463.190** enfants scolarisables ayant droit à l'acte d'état civil. L'enquête a révélé, de cette frange, que seuls **2.014.230** sont effectivement dans les écoles élémentaires dont **754.101** possèdent l'acte d'état civil représentant les **37,44%**. Le gap à combler s'élève à **62,56%**.

La présente étude a une visée triple : tout d'abord, faire l'état des lieux en milieu scolaire, diagnostiquer le mal et formuler des recommandations aussi bien en direction de toute la communauté éducative.

### I. ELEMENTS DE RAPPEL

#### 1.1. Contexte et justifications

Le Sénégal a très tôt pris l'option de disposer de données démographiques fiables et de garantir à ses citoyens des droits civiques et politiques.

L'enregistrement des naissances et des décès constitue un véritable problème pour beaucoup de pays en voie de développement. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) situe les taux respectivement à 55% et à moins de 25%. Le Sénégal n'échappe pas à cette règle car les services des statistiques nationales situent les déclarations de naissances à 60% environs, tandis que celles des décès sont à moins de 25%.

Cette situation est particulièrement grave si l'on connaît l'importance de ces statistiques dans la planification et la mise en œuvre des politiques publiques. Dans le secteur de l'éducation, l'absence de pièce d'état civil chez beaucoup d'élèves constitue une véritable barrière à la scolarisation des enfants. En effet, la pièce d'état civil est un élément indispensable dans la constitution des dossiers d'inscription à l'école et de candidature aux examens.

Déjà en avril 2015 et après une tournée dans les régions de Tambacounda, Kédougou et Matam, la COSYDEP tirait la sonnette d'alarme sur l'épineuse problématique de l'état civil dans toutes les localités visitées. Sur l'ensemble de ces trois académies, près de 5000 élèves de la classe de CM2 ne disposaient pas de pièce d'état civil. En 2016, sur l'ensemble du territoire, on dénombrait 33505 candidats sans pièce d'état civil pour le CFEE.

Depuis 2009, la COSYDEP, membre de ANCEFA (Africa Network Campaign on Education For All), de GCE (Global Campaign for Education), de la CCONG (Consultation Collective des ONG) et du PME (Partenariat Mondial pour l'Education), bénéficie de l'appui du Fonds de la Société Civile pour l'Education (Civil Society Education Fund, en anglais). L'aspiration collective du FSCE 2016-2018 est d'apporter une contribution significative à la réalisation de l'objectif de développement durable consacré à l'éducation (ODD 4). Il s'agira ainsi de contribuer à un dialogue politique national plus constructif et à encourager les gouvernements à prendre en compte les recommandations et positions des OSC sur l'éducation publique, la politique éducative et l'allocation des ressources.

Les résultats de cette étude permettront de mener un plaidoyer auprès des acteurs pour des changements de comportements indispensables à l'émergence d'attitudes plus favorables à la résolution du problème de l'état civil. (responsables d'établissement, CGE, IEF, Antennes régionales COSYDEP, etc.)

La COSYDEP reste convaincue que la prise en charge de la question de l'état civil requiert une conscience politique et un engagement civique qui doivent être largement partagés et traduits en actes simples pour le respect du droit à la pièce d'état civil de tous les citoyens de notre pays.

La COSYDEP, dans une démarche participative et inclusive, s'engage à contribuer à la recherche de solutions pérennes à ce problème crucial qui compromet les efforts d'éducation. Dans cette optique, il convient d'abord de faire l'état des lieux tout en interrogeant le dispositif mis en place par les Pouvoirs publics pour l'enregistrement des enfants à l'état civil.

Cet état des lieux s'est fait à travers une revue documentaire suivie d'une enquête de terrain.

## **1.2. Rappel des objectifs et résultats de l'enquête**

### **1.2.1 Objectif général**

Mettre en place une base de données sur l'état civil à l'élémentaire en vue d'amener les Pouvoirs publics, à travers des plaidoyers et des campagnes de mobilisation, à prendre les meilleures décisions par rapport à cette question.

### **1.2.2. Objectifs Spécifiques de l'enquête**

- élaborer et valider les outils de collecte des données statistiques ;
- collecter les données statistiques
- traiter et analyser les données recueillies ;
- identifier les goulots d'étranglement de l'enregistrement des enfants à l'état civil,
- faire un état des lieux sur la situation de l'état civil à l'élémentaire
- élaborer des outils de plaidoyer et de mobilisation sociale
- organiser une campagne nationale de plaidoyer sur la base des résultats de l'étude.

### **1.2.3. Résultats attendus**

- les outils de collecte des données élaborés sont partagés et validés ;
- les données statistiques sont collectées;
- les données recueillies sont traitées et analysées
- les principaux goulots d'étranglements sont identifiés ;
- un état des lieux sur la situation de l'état civil à l'élémentaire est réalisé ;
- les outils de plaidoyer et de mobilisation sociale sont élaborés ;
- la campagne nationale de plaidoyer est réalisée.

### 1.3. Rappel de la méthodologie

La méthodologie adoptée comporte deux phases : Une revue documentaire et une enquête terrain.

- ✓ **Phase 1** : Revue documentaire  
Elle s'est intéressée à tous les documents ayant traité du sujet.
- ✓ **Phase 2** : Enquête de terrain  
Elle a été menée dans 52 écoles (16 IEF) à raison de 4 écoles par IEF et dans les collectivités qui les abritent.
  - Etape 1: planification de l'enquête à l'interne ;
  - Etape 2: élaboration des outils de collecte des données statistiques ;
  - Etape 3: administration des questionnaires;
  - Etape 4 : traitement des données collectées en atelier ;
  - Etape 5: rédaction du rapport d'enquête;
- ✓ **Phase 3** :
  - Etape 1 : élaboration d'outils de plaidoyer et de mobilisation sociale,
  - Etape 2 : organisation d'une campagne pour la résolution de ce problème.

## II. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

### 2.1. Données démographiques

La revue documentaire a permis d'établir la situation des données démographiques sur les quatorze régions comme le montre le tableau ci-dessous :

#### 2.1.1. Population scolarisable totale de 2014 à 2016 devant détenir une pièce d'état civil

*Tableau N° 1 : Enfants en âge d'aller à l'école*

N°	Régions	2014			2015			2016		
		G	F	T	G	F	T	G	F	T
1	Dakar	299994	301432	601426	308163	307805	615968	316564	314087	630651
2	Diourbel	197 395	182 970	380 365	204 716	194 013	398 729	212 017	199 560	411 577
3	Fatick	102 647	95 363	198 010	104 415	97 645	202 060	106 080	99 880	205 960
4	Kaffrine	80 415	76 109	156 524	83 989	79 833	163 822	87 571	83 606	171 177
5	Kaolack	134 722	123 453	258 175	137 531	126 593	264 124	140 236	129 703	269 939
6	Kédougou	19 594	18 514	38 108	20 144	19 147	39 291	20 685	19 769	40 454
7	Kolda	93 922	87 680	181 602	96 635	90 461	187 096	99 258	93 171	192 429
8	Louga	118 166	106 077	224 243	120 283	108 500	228 783	122 306	110 904	233 210
9	Matam	80 252	73 292	153 544	82 122	75 471	157 593	83 924	77 621	161 545
10	Saint-Louis	117 735	110 350	228 085	120 052	112 582	232 634	122 301	114 767	237 068
11	Sédhiou	65 498	59 443	124 941	67 247	61 396	128 643	68 938	63 313	132 251
12	Tambacounda	95 154	88 376	183 530	98 124	91 409	189 533	101 043	94 408	195 451
13	Thiès	226 003	209 508	435 511	229 651	213 342	442 993	233 174	217 127	450 301
14	Ziguinchor	70 187	63 649	133 836	69 228	63 394	132 622	68 138	63 039	131 177
	<b>Sénégal</b>	<b>1 701 684</b>	<b>1 596 216</b>	<b>3 297 900</b>	<b>1 742 300</b>	<b>1 641 591</b>	<b>3 383 891</b>	<b>1 782 235</b>	<b>1 680 955</b>	<b>3 463 190</b>

Le tableau ci-dessus présente la situation de la population scolarisable comprise entre 06 et 11 ans de la période allant de 2014 à 2016. Tous ces enfants en âge d'aller à l'école devraient nécessairement disposer de pièce d'état civil et être dans le système éducatif. Au regard des taux de scolarisation (**84,8%** dont 79,5% pour les garçons et 90,3% pour les filles en 2014 ; **84,4%** dont 84,4% pour les garçons et 90,0% pour les garçons en 2015 et enfin **86,1%** dont 80,4% pour les garçons et 92,1% pour les filles en 2016), on se rend compte que tous ces enfants n'ont pas été enrôlés. Il faut aussi remarquer la croissance positive de cette population scolarisable qui passe de **3.297.900 enfants** en 2014 à **3.463.190 enfants** en 2016 soit une évolution positive de **165.290 enfants** représentant **5,01%** de taux d'évolution.

## 2.1.2. Données scolaires

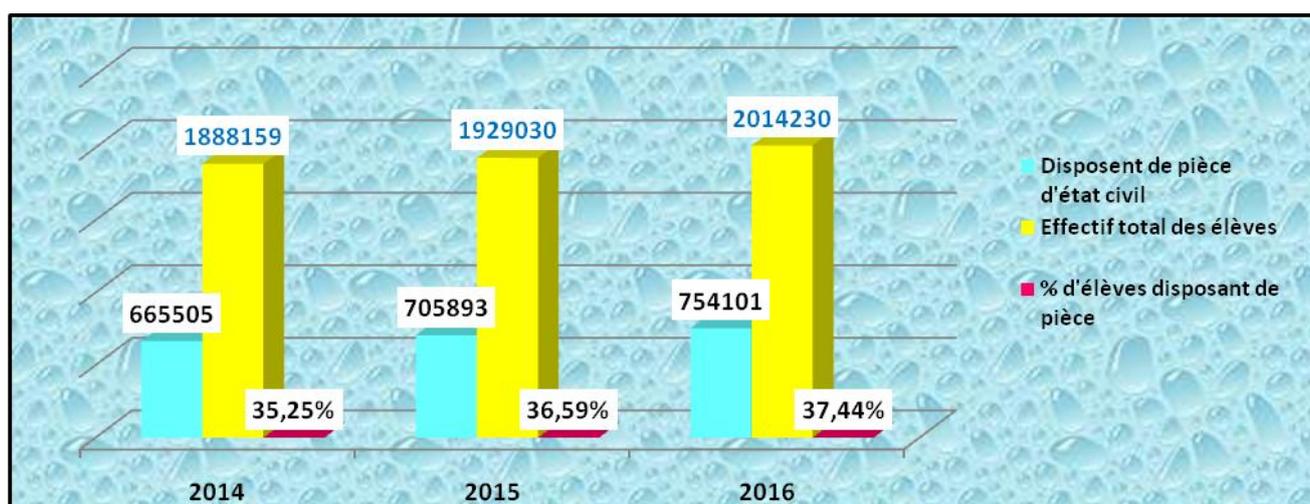
### 2.1.2.1. Population scolaire totale de 2014 à 2016 détenant une pièce d'état civil

*Tableau N° 2 : élèves qui disposent de pièce d'état civil*

Académies	Elèves qui disposent de pièce d'état civil								
	2014			2015			2016		
	Gar	Fil	Tot	Gar	Fil	Tot	Gar	Fil	Tot
Dakar	48086	49001	97087	50992	53779	104771	45508	43738	89246
Diourbel	8459	8848	17307	9613	10718	20331	13203	11703	24906
Fatick	17551	18418	35969	15374	16297	31671	24005	22883	46888
Kaffrine	4572	5422	9994	4850	5817	10667	4825	3634	8459
Kaolack	16295	17559	33854	17209	19014	36223	22362	24573	46935
Kedougou	4180	3899	8079	4271	4064	8335	4391	4569	8960
Kolda	6482	6174	12656	6293	5953	12246	12411	12889	25300
Louga	12623	14376	26999	14227	15561	29788	14915	13129	28044
Matam	9695	13867	23562	11190	16247	27437	9180	5769	14949
Pikine-Guedwaye	42727	44492	87219	43934	46632	90566	54689	53538	108227
Rufisque	21756	22224	43980	20967	21570	42537	29343	28450	57793
Sedhiou	7859	6714	14573	8028	7126	15154	8833	9734	18567
St Louis	20380	23355	43735	27588	29242	56830	29371	24821	54192
Tambacounda	10579	8663	19242	11419	11568	22987	10464	9868	20332
Thies	75947	75222	151169	73708	78616	152324	77712	74674	152386
Ziguinchor	20410	19670	40080	22706	21320	44026	23536	25381	48917
<b>Total général</b>	<b>327601</b>	<b>337904</b>	<b>665505</b>	<b>342369</b>	<b>363524</b>	<b>705893</b>	<b>384748</b>	<b>369353</b>	<b>754101</b>

Le tableau ci-dessus présente la situation des élèves qui disposent de pièces d'état civil. Bien que progressant d'année en année, le nombre d'élèves sans pièce d'état civil grossit durant la même période. C'est au niveau des académies de Dakar, Pikine-Guédiawaye, Thiès où on note le plus grand nombre disposant des actes d'état civil.

*Graphiques N° 1 : Elèves disposant d'acte dans les écoles élémentaires de 2014 à 2016*



De 2014 à 2016, le taux d'enfants disposant de pièce d'état civil est passé de **35,25%** en 2014 à **36,59%** en 2015 et enfin à **37,44%** en 2016 soit un gain de **65,56%** en 2016.

## 2.1.2.2. Population scolaire par académie en 2016 détenant une pièce d'état civil

*Tableau N° 3 : Population scolaire par académie en 2016 détenant une pièce d'état civil*

Académies	PRIMAIRE						% d'élèves disposant de la pièce d'état civil		
	Disposent de pièce d'état civil			Effectif total					
	Gar	Fil	Tot	Gar	Fil	Tot	Total	Gar	Fil
IA Dakar	45508	43738	89246	70153	72959	143112	62,36%	64,87%	59,95%
IA Diourbel	13203	11703	24906	67903	84283	152186	16,37%	19,44%	13,89%
IA Fatick	24005	22883	46888	62072	64242	126314	37,12%	38,67%	35,62%
IA Kaffrine	4825	3634	8459	25121	31748	56869	14,87%	19,21%	11,45%
IA Kaolack	22362	24573	46935	68253	73533	141786	33,10%	32,76%	33,42%
IA Kedougou	4391	4569	8960	15937	14626	30563	29,32%	27,55%	31,24%
IA Kolda	12411	12889	25300	62165	60629	122794	20,60%	19,96%	21,26%
IA Louga	14915	13129	28044	50837	58688	109525	25,61%	29,34%	22,37%
IA Matam	9180	5769	14949	32019	47920	79939	18,70%	28,67%	12,04%
IA Pikine-Guediawaye	54689	53538	108227	101378	107923	209301	51,71%	53,95%	49,61%
IA Rufisque	29343	28450	57793	42427	43470	85897	67,28%	69,16%	65,45%
IA Sedhiou	8833	9734	18567	49741	45628	95369	19,47%	17,76%	21,33%
IA St Louis	29371	24821	54192	64937	79980	144917	37,40%	45,23%	31,03%
IA Tambacounda	10464	9868	20332	50698	52378	103076	19,73%	20,64%	18,84%
IA Thies	77712	74674	152386	149604	156884	306488	49,72%	51,95%	47,60%
IA Ziguinchor	23536	25381	48917	54929	51165	106094	46,11%	42,85%	49,61%
<b>Total général</b>	<b>384748</b>	<b>369353</b>	<b>754101</b>	<b>968174</b>	<b>1046056</b>	<b>2014230</b>	<b>37,44%</b>	<b>39,74%</b>	<b>35,31%</b>

Le taux moyen d'élèves disposant de pièce d'état civil en 2016 est de 37,44% dont 39,74 pour les garçons et 35,31% pour les filles.

Les plus forts taux de détention de cette pièce sont enregistrés dans les académies de Rufisque (67,28%), de Dakar (62,36%) et Pikine-Guédiawaye (51,71%). Bien que trop faibles, les académies qui ont dépassé le taux moyen sont les suivantes Thiès (49,72%) et Ziguinchor (46,11%).

Les plus faibles taux sont enregistrés dans les académies de Kaffrine (14,87%), de Matam (18,70% et de Tambacounda (19,73%).

### 4.1. Données sur le dispositif d'enregistrement à l'état civil

L'enquête terrain a révélé l'existence de dispositif d'enregistrement des enfants à l'état civil dans toutes les régions enquêtées. Ce dispositif comprend un certain nombre de faiblesses qui limitent son efficacité. C'est à cause des faiblesses de ce dispositif que d'autres stratégies sont mises en œuvre :

- L'organisation périodique des audiences foraines
- la tenue à jour les cahiers d'état civil dans chaque village
- la responsabilisation davantage des chefs de village, des élus locaux et des imams;
- la contribution financière des parents pour couvrir les frais de certaines charges;
- la mise en place de centres d'état civil de proximité, surtout en zone rurale;
- l'implication de certaines ONG intervenant dans la protection des enfants;
- l'organisation de campagne de sensibilisation des parents sur la question malgré les moyens limités;

### III. ANALYSE DES DONNEES

#### 3.1. Problèmes liés à l'état civil au Sénégal

L'enquête a révélé beaucoup de problèmes parmi lesquels nous pouvons relever les plus aigus. Il s'agit surtout de ceux qui constituent de vrais goulots qui, si l'on n'y prend pas garde, risquent d'annihiler tous les efforts à consentir :

- Rejet par des juges de beaucoup de demandes faute de présence physique du père ou de la mère ;
- L'absence d'un personnel qualifié dans les structures qui délivrent les actes d'état civil ;
- Les fausses déclarations ou déclarations multiples au niveau de certains centres d'état civil;
- L'existence de statistiques divergentes sur les questions d'état civil ;
- Des candidatures d'élèves non admises aux différents examens et concours faute de pièces d'état civil;

#### 3.2. Causes ou facteurs explicatifs

Parmi les causes notées on peut citer :

- L'ignorance de l'utilité de la pièce d'état civil ;
- la pauvreté qui frappe certaines familles surtout en zone rurale ;
- L'irresponsabilité de certains parents dépourvus de conscience et d'engagement citoyens;
- La passivité des Pouvoirs publics devant mettre en œuvre des mesures hardies ;
- L'éloignement de certains Centres d'état civil des lieux de résidence surtout en milieu rural ;
- La déclaration tardive des naissances
- La rupture fréquente des stocks en imprimés et/ou vignettes servant à l'établissement de ces pièces au moment opportun ;
- Les bouleversements occasionnés par les découpages administratifs ;
- L'absence de reconstitution des fichiers détériorés ou perdus ;
- Le mauvais archivage des registres qui ne sont pas en double pour parer aux pertes ;

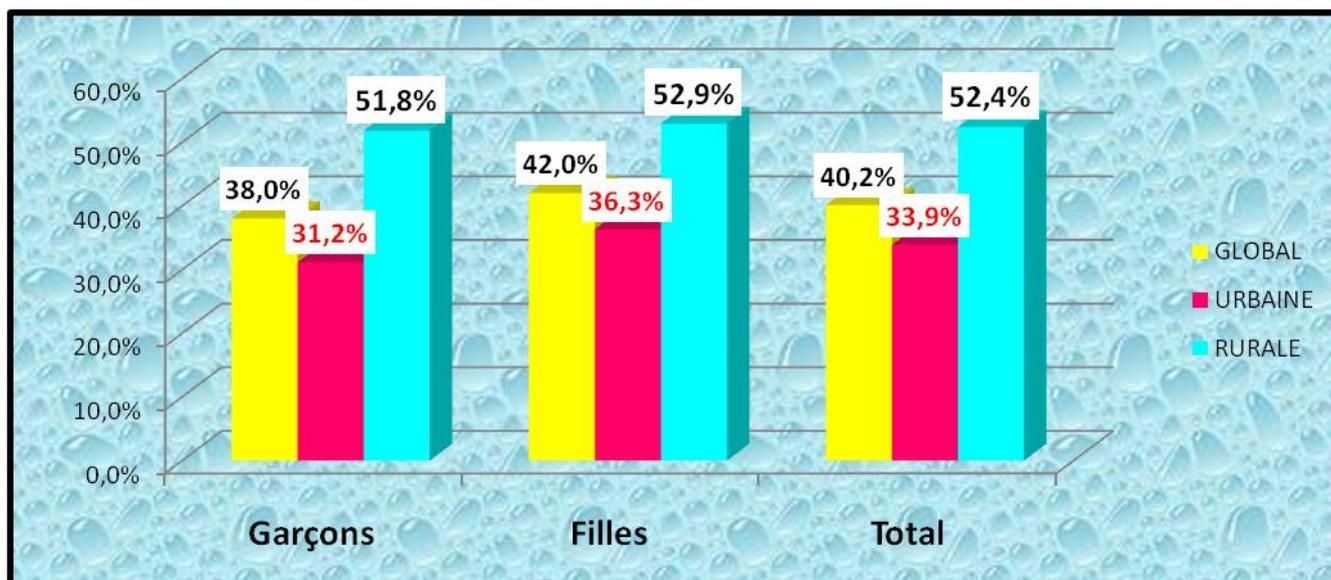
### 3.4. Cas pratique

Dans l'échantillon de 52 écoles de 16 IEF enquêtes, nous avons sélectionné ces neuf établissements (06 IEF) pour illustrer le cas pratique en décrivant la situation qui prévaut sur le terrain. Il s'agit de :

*Tableau N° 4 : % d'élèves ne disposant pas de pièce d'état civil*

IEF	Zone	Ecoles	Bulletin ou extrait de naissance			Jugement supplétif			Sans acte de naissance			Effectif enquêté			% d'élèves sans acte		
			G	F	Tot	G	F	Tot	G	F	Tot	G	F	Tot	G	F	Tot
Matam	Urbaine	Bokidiawé	120	156	276	8	12	20	15	10	25	143	178	321	10,5%	5,6%	7,8%
Kolda	Urbaine	Sikilo Nord	422	235	657	122	95	217	15	12	27	437	237	674	3,4%	5,1%	4,0%
Fatick	Urbaine	Amadou Daby Faye	0	0	0	0	0	0	174	169	343	174	169	343	100,0%	100,0%	100,0%
Kaolack	Rurale	Bill Bambara	4	5	9	0	0	0	104	119	223	108	124	232	96,3%	96,0%	96,1%
Boukiling	Rurale	Bona	0	0	0	0	0	0	34	30	64	34	30	64	100,0%	100,0%	100,0%
Ziguinchor	Urbaine	Amath Barry	54	34	88	0	0	0	0	0	0	54	34	88	0,0%	0,0%	0,0%
Ziguinchor	Urbaine	Marie. A. Diatta	29	19	48	0	0	0	0	0	0	29	19	48	0,0%	0,0%	0,0%
Ziguinchor	Rurale	Camaracounda	54	34	88	0	0	0	0	0	0	54	34	88	0,0%	0,0%	0,0%
Ziguinchor	Rurale	Niadhieu	25	12	37	0	0	0	0	0	0	25	12	37	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Global</b>			<b>4409</b>	<b>4917</b>	<b>9326</b>	<b>1658</b>	<b>1997</b>	<b>3655</b>	<b>3397</b>	<b>4275</b>	<b>7672</b>	<b>8929</b>	<b>10174</b>	<b>19103</b>	<b>38,0%</b>	<b>42,0%</b>	<b>40,2%</b>
<b>Total zone urbaine</b>			<b>3313</b>	<b>3591</b>	<b>6904</b>	<b>1141</b>	<b>1444</b>	<b>2585</b>	<b>1857</b>	<b>2430</b>	<b>4287</b>	<b>5958</b>	<b>6688</b>	<b>12646</b>	<b>31,2%</b>	<b>36,3%</b>	<b>33,9%</b>
<b>Total Zone rurale</b>			<b>1096</b>	<b>1326</b>	<b>2422</b>	<b>517</b>	<b>553</b>	<b>1070</b>	<b>1540</b>	<b>1845</b>	<b>3385</b>	<b>2971</b>	<b>3486</b>	<b>6457</b>	<b>51,8%</b>	<b>52,9%</b>	<b>52,4%</b>

**Graphique N° 2 : % d'élèves ne disposant pas d'acte de naissance par zone**



Le taux moyen d'élèves sans acte de naissance dans les seize (16) IEF est de **40,20%** dont **38,0%** pour les garçons et **42,0%** pour les filles. En milieu urbain, le taux est **33,9%** dont **31,2%** pour les garçons et **36,3%** pour les filles. En zone rurale, ce taux est estimé à **52,4%** avec **51,8%** pour les garçons et **52,9%** pour les filles. Le mal est plus accentué en zone rurale et particulièrement pour les filles.

Au regard du tableau, les plus forts taux d'élèves sans acte de naissance sont enregistrés dans les IEF de Fatick (**100%** à l'école Amadou Daby Faye), de Bounkiling (**100%** à l'école de Bona) et à Kaolack (**96,1%** à l'école de Bill Bambara). Les plus faibles taux sont enregistrés dans les IEF de Ziguinchor (**00%** dans toutes les écoles visitées, Kolda (**4%** à l'école Sikilo Nord) et de Matam (**7%** à l'école Bokidiawé).

### **3.5. Recommandations**

Des mesures hardies et urgentes devront être prises pour juguler définitivement cette situation qui a assez duré. Les moyens d'y parvenir existent et ne demandent qu'un engagement des Pouvoirs publics et des partenaires. Les recommandations vont :

#### **❖ En direction des pouvoirs publics**

- organiser un audit global du fichier de l'état civil ;
- sensibiliser les populations sur les formalités à remplir pour la tenue des audiences foraines ;
- sensibiliser les collectivités locales sur la prévention des ruptures de stock d'imprimés, de registres ou de vignettes pour la production continue de ces actes.
- Sensibiliser les populations sur la nécessité de déclarer les faits d'état civil dans les délais requis ;
- Que l'Etat autorise tous les enfants en classe d'examen à composer sous réserve de la production de la pièce d'état civil;
- Que l'Etat enclenche une dynamique irréversible afin qu'il n'existe plus d'enfants sans pièce d'état civil dans les écoles ;
- Elaborer des plans d'action concertée entre tous les acteurs qui interviennent à l'école (Etat, Collectivités locales, CGE, Associations, etc.)

## ❖ En direction des collectivités locales

- mettre à la disposition du public toutes les informations relatives à la nécessité d'obtenir les différentes pièces délivrées par le centre de l'état civil ;
- sensibiliser les populations sur les heures d'ouverture et de fermeture des centres de l'état civil ;
- sensibiliser les populations sur les heures de réception des déclarations d'actes et dépôts des demandes de copies d'actes de l'état civil ;
- sensibiliser les populations sur les pièces et conditions exigées pour faire une déclaration ou une demande de copie d'acte ;
- Moderniser en informatisant l'état civil pour le rendre fiable et sécurisé ;

## ❖ En direction des partenaires

- Inclure dans leurs interventions le problème de la gestion de l'état civil cumulativement avec les autres actions menées dans les établissements scolaires ;

## ❖ En direction des parents

- Déclarer son enfant dès la naissance.

### DOCUMENTS CONSULTÉS

1. *ANDS, Situation économique et sociale du Sénégal, 2013, paru en février 2016*
2. *ANDS, Situation économique et sociale du Sénégal, 2014, paru en août 2017*
3. *Baba Diop, Le fonctionnement et la gestion de l'Etat Civil au Sénégal : Etudes de cas les Collectivités Locales de Tivaouane et de Pire-Goureye, 2011/2012*
4. *Déclaration de la COSYDEP – retour d'une mission dans les régions du Sénégal – 02 avril 2015*
5. *Semaine Nationale de l'Ecole de Base (SNEB) – Edition 2015 : Déclaration sur la problématique de l'état civil : la situation exige de poser des actes concrets*
6. *L'enregistrement des faits d'état civils au Sénégal : mariages, naissances et décès. Décembre 2015*
7. *Séminaire national sur l'état civil au Sénégal enjeux et perspectives : Les problèmes spécifiques de l'état civil au Sénégal : le cadre juridique, institutionnel et organisationnel*
8. *UNICEF - l'enregistrement à la naissance : un droit pour commencer – mars 2002*
9. *Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie : Rapport définitif RGPHAE 2013*
10. *La communication dans la lutte contre la non déclaration des naissances au Sénégal : Étude des pratiques et stratégies de communication développées par l'ONG AIDE et ACTION dans la région de Tambacounda – mai 2008*
11. *Le livre blanc sur l'école sénégalaise : pour la refondation de l'Education et la formation au Sénégal / COSYDEP Juin 2014.*